

NOMBRE DE MEMBRES		
AFFERENTS AU CONSEIL	EN EXERCICE	QUI ONT PRIS PART A LA DELIBERATION
11	11	10

Date de convocation 10 avril 2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNE DE COX

◇ ◇ ◇ ◇

DÉLIBÉRATION : N° 04-28-2026

**OBJET : DESIGNATION DU
CORRESPONDANT INCENDIE ET
SECOURS**

**Le 17 avril 2026
A 21 heures**

Le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame OUDIN Céline, Maire.

Présent(e)s : Mmes OUDIN Céline, BOURGEOIS Coralie, DELEZAIVE Renée, BIGARD Marlène et BONNEVIALE Céline, Mrs M. HUAN Marc, LINK Phillip, CLEMENÇON Christian, LOYZANCE Jérôme et BONNAFON Yannick.

Absent excusé : M. MEUNIER Laurent

Absent excusé et représenté :

SECRETAIRE – M. HUAN Marc

Présents : 10

Absents excusés : 1

Procurations : 0

Madame le Maire expose :

Le correspondant incendie et secours est défini comme interlocuteur du Service Départemental ou territorial d'incendie et de Secours (SDIS) dans la commune sur les questions relatives à la prévention, la protection et la lutte contre les incendies. Il ne peut prétendre à aucune rémunération supplémentaire.

Il a pour missions l'information et la sensibilisation du conseil municipal et des habitants de la commune sur l'ensemble des questions relatives à la prévention et à l'évaluation des risques de sécurité civile, à la préparation des mesures de sauvegarde, à l'organisation des moyens de secours, à la protection des personnes, des biens et de l'environnement et aux secours et soins d'urgence aux personnes victimes d'accidents, de sinistres ou de catastrophes ainsi qu'à leur évacuation.

Chaque commune de France est appelée à désigner un correspondant incendie et secours parmi les membres du Conseil municipal.

Il est proposé au Conseil municipal de pourvoir à cette désignation.

Vu la loi n°201-1520 du 25 novembre 2021 ;

Vu le décret n°2022-1091 du 29 juillet 2022 ;

Vu l'article L731-3 du code de la sécurité intérieure ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Où l'exposé de Madame le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

DECIDE : Phillip LINK est désigné en tant que correspondant incendie et secours pour la commune de Cox

Envoyé en préfecture le 18/04/2026
Reçu en préfecture le 18/04/2026
Publié le
ID : 031-213101561-20260417-DEL_04_28_2026-DE



POUR : 10 voix ; CONTRE : 0 ; ABSTENTIONS : 0

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.
Le Maire, Céline OUDIN

